



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/308

Lyon-Tokyo 2021 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau - Approbation de conventions

Direction des Sports

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 23 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 NOVEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

**2020/308 - LYON-TOKYO 2021 - SOUTIEN INDIVIDUEL AUX
ATHLETES DE HAUT NIVEAU - APPROBATION DE
CONVENTIONS (DIRECTION DES SPORTS)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 novembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Depuis 2001, la Ville de Lyon met en place une opération destinée à aider financièrement les sportifs lyonnais susceptibles d'être sélectionnés pour les Jeux Olympiques et Paralympiques (JO).

Qualifiée respectivement de « Lyon-Athènes 2004 », « Lyon-Turin 2005 », « Lyon-Pékin 2008 », « Lyon-Londres 2012 » et « Lyon-Rio 2016 », cette opération consiste à passer une convention entre la Ville de Lyon, un club et l'un de ses sociétaires qui a le potentiel de représenter la France à ces jeux.

En 2013, la Ville de Lyon avait engagé cette opération pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Rio 2016, au cours desquels douze athlètes lyonnais-es ont participé.

Trois d'entre eux en sont revenus médaillés : Mélina Robert-Michon au lancer du disque (médaillon d'argent), Frank Solfrosi en aviron et Maxime Thomas en tennis de table handisport (médaillon de bronze).

Cette opération de soutien a été renouvelée sous le nom « Lyon-Tokyo 2020-Pékin 2022 » en vue de la préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo et de Pékin (hiver). En raison de la pandémie mondiale de coronavirus, les organisateurs des JO de Tokyo ont décidé de reporter d'une année l'évènement. Initialement prévus du 24 juillet au 9 août 2020, ils auront lieu à partir du 23 juillet 2021. Les saisons sportives ont été suspendues et les athlètes ont subi une rupture dans leur entraînement. Aujourd'hui, la Ville de Lyon a la volonté d'accompagner ses sportifs qui doivent rester mobilisés en vue de la compétition la plus regardée dans le monde.

Car par leur excellence dans leurs disciplines respectives, ces sportifs contribuent au rayonnement de la Ville de Lyon à l'échelle nationale et internationale. De même, par leurs performances, ils assurent la promotion de leurs disciplines sportives, et en permettent le développement.

Je vous rappelle que ces sportifs sont aidés financièrement par la Ville de Lyon dès lors qu'ils préparent des échéances sportives d'importance. Le ministère de la Santé et des Sports reconnaît annuellement la progression des champions en les inscrivant sur les listes dites de « haut niveau », après avis des fédérations.

Ces aides sont attribuées aux seuls clubs lyonnais ou soutenus par la Ville de Lyon. La pratique d'une discipline sportive à un très haut niveau nécessite pour les sportifs et pour les clubs un investissement souvent très lourd, notamment pour l'entraînement et la compétition, et génère des déplacements fréquents et des adaptations au rythme de leurs études.

Pour chaque sportif dont la préparation s'inscrit dans le cadre de cette opération, une convention fixe les obligations de l'association et de l'athlète, et précise le montant de l'aide allouée en fonction de ses résultats et de sa progression.

Ainsi, le club doit mettre à disposition du sportif les conditions d'entraînement les plus adaptées à son niveau de pratique ; il s'engage ainsi à favoriser une préparation optimale de l'athlète en vue de l'objectif de participation aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo 2021 et de Pékin 2022.

Le club doit informer la Ville de Lyon de tous les résultats sportifs de l'athlète, et s'engage à transmettre tous documents financiers que la Ville de Lyon serait amenée à lui demander le plus rapidement et le plus complètement possible.

De son côté, le sportif, en plus de son assiduité à l'entraînement et de sa participation aux différentes rencontres internationales programmées par la fédération dont il dépend, devra porter le plus souvent les couleurs de la Ville de Lyon durant les entraînements et compétitions, et participer ponctuellement aux actions de communication que la Ville de Lyon serait amenée à mettre en œuvre.

Une commission technique composée :

- du Président de l'Office des sports de Lyon ou son représentant ;
- du Président du Comité départemental olympique et sportif ou son représentant ;
- du Directeur de la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Rhône-Alpes ou son représentant ;
- du Directeur des sports de la Ville de Lyon ou de son représentant ;

a été mise en place afin d'apporter une aide à l'Adjointe aux sports de la Ville de Lyon pour proposer un classement de ces sportifs.

Championnats et compétitions - toutes disciplines confondues - ayant été suspendues cette année, la Ville de Lyon s'engage à financer les athlètes sur la base de leur classement en 2019 dans chacune des catégories suivantes, A et B :

- catégorie A : sportifs figurant sur la liste « Elite » de leur fédération, ou ayant obtenu une médaille en 2019 lors de championnats mondiaux ou européens (hors catégories de jeunes) ;
- catégorie B : sportifs figurant sur la liste Haut-Niveau de leur fédération, appartenant à un Collectif France ou Espoir, et participant ou ayant participé à des Championnats du Monde ou des Championnats d'Europe en 2019.

dont les montants pour l'année 2021 sont :

- catégorie A : 7 500 €,
- catégorie B : 4 100 €.

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Oui l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

Vu le rectificatif déposé sur l'Espace élus :

a) - Dans LE DELIBERE, point n° 1, dans le tableau les participations financières figurant au tableau ci-dessous sont accordées, pour l'année 2021:

- lire : « BARNEOUD Anne – Club de licence : **Tennis de Table de Gerland (7^e)** »

- au lieu de : « BARNEOUD Anne – Club de licence : **ASUL Lyon 8^e Tennis de Table (8^e)** »

	Nom	Prénom	Sexe	Club de licence	Fédération	Discipline	Catégorie	Cat A	Cat B
1	ROBERT MICHON	Mélina	F	Lyon Athlétisme (7 ^e)	Athlétisme	Disque	Elite	7 500 €	
2	ANDRODIAS	Matthieu	H	Cercle de l'Aviron (HL)	Aviron	Aviron	Elite	7 500 €	
3	BOUCHE RON	Hugo	H	Cercle de l'Aviron (HL)	Aviron	Aviron	Elite	7 500 €	
4	TOMMASONE	Cyril	H	Convention Gymnique de Lyon (8 ^e)	Gymnastique	Gymnastique	Elite	7 500 €	
5	BARNEOUD	Anne	F	Tennis de Table de Gerland (7 ^e)	Tennis de Table	Handisport	Elite	7 500 €	
6	LANZA	Angéline	F	Lyon Athlétisme (7 ^e)	Athlétisme	Handisport	Elite	7 500 €	
7	GIRAUD GENESTE	Aurélien	H	Association pour le Développement du Roller, du Skate et du BMX (7 ^e)	Roller et Skateboard	Skateboard	Elite	7 500 €	
8	CHARLOTT	Gaëtan	H	Le Masque de Fer (6 ^e)	Handisport	Escrime paralympique	Elite	7 500 €	
9	THOMAS	Maxime	H	Club Sportif Charcot section Tennis de Table handi (HL)	Tennis de Table	Handisport	Relève	7 500 €	
10	PERROSSIER	Estelle	F	Lyon Athlétisme (7 ^e)	Athlétisme	400m	Sénior		4 100 €
11	LAFAYE-MARZIOU	Isabelle	F	Club Sportif Charcot section Tennis de Table handi (HL)	Tennis de Table	Handisport	Sénior		4 100 €
12	QUENOT	Fanny	F	Lyon Athlétisme (7 ^e)	Athlétisme	100m haies	Sénior		4 100 €
13	CORMERAIS	Alberic	H	Cercle de l'Aviron (HL)	Aviron	Aviron	Sénior		4 100 €
14	BROISIN	Jordan	H	Handisport Lyonnais (8 ^e)	Handisport	Ski paralympique	Sénior		4 100 €
15	BRISSAUD	Geoffroy		Lyon Glace Patinage (3 ^e)	Sports de glace	Danse sur glace	Relève		4 100 €
16	LOPAREVA	Evgenia	F	Lyon Glace Patinage (3 ^e)	Sports de glace	Danse sur glace	Relève		4 100 €
17	ANNEQUIN	Marie	F	Aqua Synchro Lyon (9 ^e)	Natation synchronisée	Natation	Sénior		4 100 €

67 500 €	32 800 €
100 300 €	

DELIBERE

- 1- Les participations financières figurant au tableau ci-dessous sont accordées, pour l'année 2021 :
- 2- Les conventions susvisées, établies entre la Ville de Lyon, les associations et les sportifs de haut niveau dont les noms figurent dans le tableau joint au rapport, sont approuvées.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.
- 4- Le montant total de ces subventions, soit 100 300 euros, sera prélevé sur les crédits inscrits au budget 2020, ligne de crédit 76970, article 6574, fonction 40, programme « SP CLUBS », opération « SPELITE ».

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Grégory DOUCET